

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie de Fidéicommiss et de construction de chemins de fer de la Puissance du *Canada*, (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie des Phosphates et Mines de la Puissance, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la banque du *Canada* du comté de *Brant*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de *Québec* à la baie de *James*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers à passagers la *Royale Canadienne*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer et de navigation d'*Edmonton* à la *Rivière de la Paix*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender les divers actes incorporant la compagnie du chemin de fer du *Portage*, de *Westbourne* et du *Nord-Ouest*, et de changer son nom en celui de "La compagnie du Grand chemin de fer du Nord du *Canada*," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique* au *Nord-Ouest*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.